

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : **Monsieur Didier PAILLARD, Conseiller Municipal**

OBJET : Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des Dionysien-ne-s dans le cadre de la commission du jury conVersatoire du 23 juin 2017

1. Contexte

Afin de porter un discours audacieux sur l'interculturalité dionysienne, la Municipalité a pressenti la nécessité du conVersatoire, démarche de valorisation des savoir-faire populaires visant à **consolider une diversité d'identités positives des Dionysien-ne-s** et à **féderer un grand nombre d'habitant-e-s**.

Il s'agit d'impulser les nécessaires dialogues et échanges entre toutes les femmes et tous les hommes d'un territoire en mouvement. Pour **favoriser in fine un sentiment d'appartenance collective** fondé sur un **ensemble de pratiques et valeurs partagées entre tou-te-s**.

2. Fonctionnement du dispositif

Le fonctionnement du dispositif prévoit que les projets sont labellisés par un jury, présidé par le conseiller municipal délégué aux grands projets et composé de trois collèges (collège élu-e-s, collège des membres fondateurs, collèges des représentants des instances de démocratie participative). Le collège des élus est représentatif des groupes composant le conseil municipal, le collège des membres fondateurs représente les citoyen-ne-s ayant impulsé la démarche en 2014 et le collège des représentants des instances de démocratie participative permet de donner voix à des citoyens engagés au sein du CCCE, du bureau de la vie associative et du Comité Consultatif des Droits Culturels.

Le label est doté d'un budget (15 000 euros au BP 2017). Le jury décide de la labellisation des projets, c'est-à-dire de leur apposer le label conVersatoire, au motif que le projet donne à voir les **initiatives multiples d'échange des savoir-faire des Dionysien-ne-s**, favorisant l'émergence de **valeurs partagées entre tou-te-s**, et satisfasse les critères énoncés ci-après:

- *S'incarner dans la participation à une action ou pratique concrète et conviviale,*
- *Mettre en avant l'échange de savoir-faire populaires,*
- *Libre accès (pas de restriction d'âge, de genre, ou de tarif),*
- *Permettre la rencontre,*

Les membres du jury ont également décidé d'ajouter **deux critères** supplémentaires suivants :

- *constituer un projet émergent (critère non obligatoire mais apprécié),*
- *proposer une action nouvelle.*

Les projets ont été adressés au jury via la boîte conVersatoire (conversatoire@gmail.com) et les porteurs de ces projets ont été invités à venir présenter leur projet en commission.

3. Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des dionysien-ne-s dans le cadre de la commission du jury conVersatoire du 23 juin 2017

La labellisation conVersatoire entraîne :

- un soutien renforcé
- et un accompagnement du développement du projet.

Le jury propose également, mais ce n'est pas le cœur du dispositif, d'attribuer des aides financières (subvention de 300 euros minimum pour tout projet labellisé) et/ou matérielles. Les propositions de subventions doivent ensuite être votées par le conseil municipal.

La commission du 23 juin 2017 a étudié 7 projets (la présentation d'un 8^{ème} projet a été repoussée, le porteur ne pouvant pas être présent). Les délibérés du jury ont permis la labellisation de 4 projets, des demandes d'informations complémentaires pour deux autres projets (qui restent en instance de labellisation) et ont conduit à refuser la labellisation du projet Tapis Noir (cf Annexe 1 les projets en instance de labellisation ou non labellisés).

Au vu de la labellisation des 4 projets ci-après, il est proposé que leur soient attribuées les aides financières suivantes :

- Apéros-cirques, la charrette des franc-voisins, avec une subvention de 300 euros ;
- Fête Bretonne-Berbère, avec une subvention de 300 euros ;
- Babel-sur-Seine, avec une subvention de 6 000 euros ;
- Récits de vie, avec une subvention de 300 euros.

3.1. Apéros-cirques, la charrette des franc-voisins

Projet : proposer ainsi aux jeunes du quartier Franc-Moisin suivis par le club de prévention Canal de venir préparer les apéros destinés aux publics du cirque Fratellini. Les recettes abondent le budget des séjours vacances organisés par les jeunes. Le projet est ainsi de déplacer les frontières entre lieux, entre quartiers, entre habitants, entre générations.

Proposition de subvention : 300 euros à l'association Canal, porteuse du projet « Apéros-Cirques »
Aide matérielle : communication des événements.

3.2. Fête Bretonne-Berbère

Projet : la fête bretonne faisant partie des événements implantés dans la vie locale dionysienne, c'est bien naturellement que le pont s'est tissé avec la Maison Amazigh. Autour d'un patrimoine commun : les crêpes, mais surtout d'une ambition commune de partager un moment convivial, de se faire se croiser des horizons multiples. Fêtée début juin, la fête bretonne-berbère constitue un événement interculturel incontournable de la ville. Le lien avec la communauté kurde pourrait être travaillé pour l'édition 2018.

Proposition de subvention : 300 euros à l'association Amicale des Bretons de Saint-Denis, porteuse du projet « Fête Bretonne-Berbère »
Aide matérielle : communication de l'événement.

3.3. Babel-sur-Seine

Projet : 135, c'est le chiffre qui donne à mesurer la diversité foisonnante et vibrante de cette ville. Un chiffre statistique qui signe la singularité de Saint Denis. Derrière ce simple chiffre qui quantifie la diversité, se dessinent des milliers d'histoires individuelles et familiales, mais se raconte aussi toute l'histoire des derniers siècles, de la mise en mouvement des êtres humains, l'histoire de l'industrialisation, de la colonisation et des décolonisations, l'histoire de la francophonie et de la mondialisation, l'histoire des espoirs et des trajectoires humaines. Babel-sur-Seine vise à effectuer une Collecte des Langues pour mettre des sons et des visages sur ce concept si questionné de diversité. Il s'agira de trouver pour chaque langue parlée à Saint-Denis une personne qui accepte d'enregistrer, dans sa langue maternelle, un passage de l'épopée de Gilgamesh, de chanter une mélodie de son enfance et de poser pour un portrait photographique.

Proposition de subvention : 6 000 euros à l'association Babel-sur-Seine, porteuse du projet « Babel-sur-Seine »
Aide matérielle : communication sur la collecte et aide logistique de la direction de la communication

3.4. Récits de vie

Projet : Une première expérience d'atelier de Récits de Vie à Saint-Denis en 2016 a montré que ce projet répondait à un vif besoin des résidents : besoin de parole, de transmission, de laisser trace de son histoire, de raconter aux autres, d'écouter, de se découvrir autrement entre voisins, de partager ses spécialités culinaires.

Le nouveau projet se construit avec différents partenaires : la Maison de quartier Pierre Sémard, la Maison des seniors, la démarche-quartier Delaunay-Belleville/Sémard et s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale que la compagnie a signé en septembre avec la ville de Saint-Denis sur 2016-2018.

L'atelier sera double : une partie aux foyers ADEF et Pinel ; et une partie à la Maison de quartier Pierre Sémard. Ces ateliers sont en priorités adressés aux seniors vivant aux foyers de travailleurs migrants ADEF et Pinel et les seniors du quartier Pierre Sémard, public plus isolé. Mais aussi des jeunes et moins jeunes à partir de 17 ans. Un médiateur culturel a été engagé par la compagnie.

Sont envisagées deux restitutions par structure. Une troisième restitution commune pourrait avoir lieu non pas dans une structure sociale mais dans un lieu culturel, comme le TGP ou le musée d'art et d'histoire.

Proposition de subvention : 300 euros à l'association **Communauté Inavouable, porteuse du projet « Récits de vie »**

Aide matérielle : communication des ateliers et restitutions

Ces 4 premiers projets ont été valorisés lors de la **fête de la Ville** les 6 et 7 octobre au sein du stand conVersatoire :

- Les porteurs ont pu y proposer des récoltes des cultures des Dionysien-ne-s,
- Une information y a été délivrée sur les objectifs et le fonctionnement du Label,
- Une **cérémonie de remise du label** par le jury aux porteurs de projet, s'est tenue le **samedi 7 octobre**.

Le prochain appel à projet donnant lieu à commission de labellisation sera clôturé le **lundi 30 octobre 2017**. Un document de candidature sera proposé sur le site de la ville et l'information diffusée aux associations, notamment via les réseaux sociaux de la Ville et la Maison de la Vie Associative (plan de communication).

En conclusion, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions, au titre de la labellisation de projets, après avis émis par la commission du jury conVersatoire du 23 juin 2017 aux associations suivantes:

Association Canal, porteuse du projet « Apéros-Cirques »: 300 euros

Amicale des Bretons de Saint-Denis: porteuse du projet « Fête Bretonne-Berbère »: 300 euros

Association Babel-sur-Seine: porteuse du projet « Babel-sur-Seine », 6000 euros

Association Communauté Inavouable, porteuse du projet « Récits de vie »: 300 euros

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 11 octobre 2017.

Conclusion des passages en commissions :

Avis favorable de la 4ème commission

Projets en instance de labellisation ou non labellisés

- **Projet non sélectionné par le jury** : Le jury a décidé de ne pas labelliser le projet « **Tapis noir** », au vu du caractère plus culturel qu'interculturel du projet. Malgré l'intérêt du projet de création, les actions proposées ne répondent pas aux critères du label, notamment en raison du caractère déjà très construit de la proposition théâtrale. Cela ne permet pas à ce stade de porter des projets habitants et des objectifs plus culturels qu'interculturels du projet.
Un courrier signé du président du jury informera la Compagnie les Affranchis de cette décision.
- **Projet dont la présentation a été repoussée à la 2^e commission**, en raison de l'impossibilité pour l'association porteuse de venir le présenter en commission : Projet « **Raconte-moi notre quartier** » de l'association Mémoires croisées.
- **Projet en instance de labellisation** : projet de « **Ferme des cultures du Monde** » du Parti Poétique : les aspects interculturels du projet ont été particulièrement appréciés. Néanmoins, pour être en mesure d'attribuer le label, les membres du jury auraient souhaité obtenir un complément d'information sur le caractère participatif des récoltes de graines, de recettes et les entretiens avec les habitants.
- **Projet ne donnant pas suite à sa candidature** : projet « **Cuisine de rue** ».

Le jeudi 19 octobre 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13/10/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 0 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

PRESENTS :

SECRETAIRE :

OBJET : Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des Dionysien-ne-s :
Attribution d'une subvention à l'association Club de prévention Canal au titre l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Apéros-cirques »,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association Club de prévention Canal au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Apéros-cirques ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Le jeudi 19 octobre 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13/10/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 0 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

PRESENTS :

SECRETAIRE :

OBJET : Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des Dionysien-ne-s :
Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Bretons de Saint-Denis au titre
l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Fête Bretonne Berbère »,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association Amicale des Bretons de Saint-Denis au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « fête Bretonne Berbère ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Le jeudi 19 octobre 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13/10/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 0 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

PRESENTS :

SECRETAIRE :

OBJET : Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des Dionysien-ne-s :
Attribution d'une subvention à l'association Babel-sur-Seine au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Babel-sur-Seine »,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'association « Babel-sur-Seine » au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Babel-sur-Seine ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Le jeudi 19 octobre 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 13/10/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 0 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

PRESENTS :

SECRETAIRE :

OBJET : Labellisation de projets valorisant les échanges de savoir-faire des Dionysien-ne-s :
Attribution d'une subvention à l'association Communauté Inavouable

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des Dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Récits de vie »,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association Communauté Inavouable au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Récits de vie ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.